

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 23 Février 2023 à 20h00

en Mairie de RETOURNAC

1-Appel des présents

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA,

Absents excusés représentés : Monsieur Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Public : 3 personnes

Représentant de la presse : M. David LUMINIER (La Tribune 43)

Pierre Astor : comme c'est le 1^{er} conseil municipal de l'année. Je pense qu'il n'y a personne autour de cette table qui ne voulait souhaiter ses vœux aux habitants de Retournac. Simplement dans la formulation de la carte de vœux pourquoi indiquer « Patricia GOUDARD et l'ensemble du conseil municipal » au lieu de « Patricia Goudard et le conseil municipal » tout simplement.

Patricia Goudard : c'est une formulation.

2-Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2022

Pierre Astor : Jean-Yves Aubert ne m'ayant pas donné de consignes, je suppose qu'il vote pour le compte-rendu. Je m'abstiens car j'étais absent le 15 décembre.

Approbation à l'unanimité (une abstention M. Pierre ASTOR) sans observation ni remarque

3 – Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire

DM 2022-044 en date du 20/12/22 – Avenant au contrat annuel de maintenance et d'assistance d'un défibrillateur à la maison de santé avec la société SCHILLER d'une durée d'un an reconductible moyennant une redevance annuelle de 139,20 € ht

DM 2022-045 en date du 22/12/22 – Contrat annuel d'entretien de la VMC au sein de la maison de santé avec l'entreprise AVIPUR pour une durée de 2 ans tacitement reconductible moyennant une redevance annuelle de 750 € ht

DM 2022-046 en date du 22/12/22 – Contrat annuel d'entretien des VMC dans les bâtiments communaux avec l'entreprise AVIPUR pour une durée de 2 ans tacitement reconductible moyennant une redevance annuelle de 2 940 € ht

DM 2023-001 en date du 31/01/23 – Contrat de maintenance d'un ascenseur à la Filature avec l'entreprise AUVERGNE ASCENSEUR pour une durée de 5 ans **moyennant une redevance annuelle de 72 € ht/mois.**

DM 2023-002 en date du 31/01/23 – Contrat de maintenance d'un ascenseur EPMR au Gymnase avec l'entreprise AUVERGNE ASCENSEUR d'une durée de 5 ans **moyennant une redevance annuelle de 25.20 € ht/mois.**

DM 2023-003 en date du 31/01/23 – Attribution du marché de réaménagement des trottoirs rue de l'Hôtel de Ville et rue de la République avec l'entreprise BROC TP pour un montant de 50 955 € ht

DM 2023-004 en date du 20/02/23 – Convention de prestation de services avec l'Agence d'Ingénierie des Territoires pour une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau potable pour une durée d'un an moyennant une rémunération forfaitaire de 2892,80 €

Pierre Astor : sur les contrats de maintenance des ascenseurs, le montant des contrats n'est pas indiqué alors qu'il s'agit d'un élément substantiel.

4.1 Convention avec la Fondation 30 millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres – Dossier présenté par Mme Brigitte Roche, adjointe

Renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats libres pour l'année 2023
Depuis 2021, la commune participe à hauteur de 50% au financement des actes de stérilisation ; la Fondation prend en charge les 50% restants.

Budget 2021 : 875 € pour 24 stérilisations

Budget 2022 : 1 050 € pour 30 stérilisations

Il est proposé une participation pour l'année 2023 pour 24 chats soit 1080 €

Avis favorable de la commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

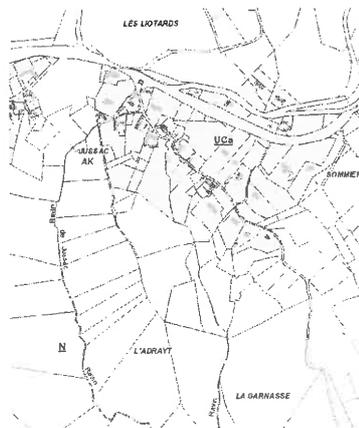
4.2 Adressage : Dénomination d'une voie à Jussac

Dossier présenté par Mme Brigitte ROCHE, adjointe

Chemin desservant à la fois des nouvelles constructions et la voie d'accès à la future microstation d'épuration

Il est proposé : Chemin de l'Adrayt

Il s'agit d'un lieudit cadastral se situant en dessous du secteur concerné.



Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

4.3 Bail Gendarmerie – Dossier présenté par Mme Brigitte ROCHE, adjointe

Renouvellement du bail de location de la Gendarmerie comprenant 6 logements (3T5 et 3T4), des locaux techniques et de service et 5 garages attenants

Bail d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 moyennant un loyer annuel hors charges de 68 614 € payable trimestriellement à terme échu sans tacite reconduction – Bail révisable triennalement selon l'indice de référence de l'INSEE

Le loyer 2022 était de 65 020 €.

Avis favorable de la Commission du 20/02/2023

Anne-Sylvie Mirmand : le bail est bien conclu à partir du 1^{er} janvier 2022. Un rappel de loyer de 3 594 € sera effectué.

Pierre Astor : est ce que les garages sont payés par les gendarmes ? ou inclus dans le loyer ?

Brigitte Roche : les garages sont inclus dans le loyer.

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

5.1 DRAC : Travaux de restauration de l'Eglise de Retournac – Dossier présenté par Jean-Claude ABRIAL, Adjoint

Ces travaux ont fait l'objet d'un diagnostic : travaux sur les extérieurs et toitures de la Collégiale (bâtiment classé Monument historique) permettant de protéger les vitraux et de limiter les infiltrations et les ruissellements des eaux pluviales et d'éviter la déchausse des fondations.

Les travaux ont été validés par les services de la DRAC. Le lot « maçonnerie » a fait l'objet d'une consultation avec une offre à 23 253 € ht. Le lot « couverture zinguerie » est encore en consultation.

Plan de Financement

<u>Dépenses</u>	33 253 € HT
Lot maçonnerie (devis du 08/02/23)	23 253 € HT
Lot couverture/zinguerie	10 000 € HT
<u>Recettes</u>	33 253 €
ETAT DRAC (40%)	13 301 €
Département (30%)	9 976 €
Commune (30%)	9 976 €

Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

5.2 Fonds Vert

Dossiers présentés par Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe

Mise en place par l'Etat d'un fonds vert, depuis le 1^{er} janvier 2023, destiné à accélérer la transition écologique par un appui financier aux territoires cumulable avec les autres dotations de l'Etat

Sont notamment financés les investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie : rénovation énergétique des bâtiments publics

5.2.1 Demande de subvention : Rénovation énergétique du Centre de Secours

Isolation par l'extérieur des appartements et remplacement de l'ensemble des volets bois par des volets roulants
Le coût de cet investissement est estimé à 112 025 € HT. Ce coût a été revu depuis la commission de lundi : nous avons reçu des devis actualisés. L'opération est programmée dans le courant du 2^{er} semestre 2023.

Sollicitation de partenaires financiers selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : 112 025 € HT

Recettes : 112 025 € HT

- Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (30%) : 33 607 €
- Etat au titre du Fonds Vert – Action rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (50%) : 56 013 €
- Commune (20%) : 22 405 €

Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

5.2.2 La Filature : Changement des menuiseries extérieures à La Filature

Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, fenêtres et ouvrants, par des modèles bois/aluminium. Les fenêtres changées dernièrement ne seront pas remplacées. Cette association permettra d'une part de garantir la durabilité de l'investissement et d'autre part d'améliorer le confort thermique et l'isolation des salles tout en gardant la spécificité industrielle du bâtiment.
Le coût de cet investissement est estimé à 220 000 € HT

Sollicitation de partenaires financiers selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses : 220 000 € HT

Recettes : 220 000 € HT

- Etat DETR 2022 (28,10%) : 61 818 €
- Etat au titre du Fonds Vert – Action rénovation énergétique des bâtiments publics locaux (50%) : 110 000 €
- Commune (21,90%) : 48 182 €

Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Corinne Targhetta : quelle société va intervenir sur les travaux ?

Anne-Sylvie Mirmand : pour l'instant le marché n'a été ni lancé ni attribué. Pour solliciter des subventions, les marchés ne doivent être ni attribués ni avoir commencés.

Jean-Claude Abrial : beaucoup de sociétés ont la capacité de proposer des menuiserie bois-alu.

Pierre Astor : La Filature n'est pas dans le périmètre des 500 mètres. Ne pourrait-on pas réfléchir à un classement de la Filature de part son aspect industriel si les contraintes pour les propriétaires voisins sont faibles. Nous pourrions avoir, comme pour l'Eglise dans le cadre de l'entretien strict, des aides.

Anne-Sylvie Mirmand : nous serions obligés de créer un nouveau périmètre de 500 mètres autour de La Filature

Jean-Claude Abrial : avant il faut que l'Etat accepte la prise en charge d'un tel bâtiment car le maître d'ouvrage peut solliciter les services de l'ABF pour les dépenses de gros entretien. C'est un bâtiment début 20^e siècle. Avant d'avoir un classement, il faudrait à minima une inscription sur la liste complémentaire. L'Etat a créé il y a 20 ans le label « bâtiment du 20^e siècle » ce qui lui permet de se désengager sur d'éventuel classement de bâtiments construits dans les années 1900 à 1930.

Pierre Astor : ce classement n'est peut-être pas une bonne idée mais c'est la présentation qui en est fait dans le dossier d'où la question.

Jean-Claude Abrial : l'aspect visuel de la Filature a déjà été remanié avec l'escalier de secours et l'arrière du bâtiment. Pour une inscription ces modifications sont rédhibitoires.

Pierre Astor : ce bâtiment interpelle les jeunes étudiants en architecture.

Jean-Claude Abrial : l'aspect de la Filature a prévalu sur le choix des menuiseries bois-alu. Les menuiseries du rez de chaussée ont conservé un aspect métallique avec une double fenêtre derrière. Il faut arriver à restituer cet aspect.

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

5.3 CCDS : Fonds de Concours

Dossiers présentés par Anne-Sylvie Mirmand, Adjointe.

Ces dossiers ont été présentés à la commission du 20/02/23. Ils ont été revus suite à des discussions avec la communauté de communes relatives au règlement des fonds de concours.

Solliciter la CCDS pour l'attribution de Fonds de Concours pour les travaux :

1^{er} – dossier : Fonds de concours « Voirie » pour les travaux de réaménagement du Centre Bourg : Elargissement des cheminements piétons rue de l'Hôtel de Ville et rue de la République. Ces travaux ont fait l'objet d'une décision du maire pour attribution à l'entreprise BROCC TP pour un montant hors taxes de 50 955 €. L'ensemble du fonds de concours « voirie » ne pourra pas être mobilisé sur ce dossier car le règlement prévoit que la participation CCDS est limitée à 18%

Dépenses : 50 955 € HT

Recettes : 50 955 € HT

- CCDS Fonds Concours : 9 172 € (18%)
- Commune (82%) : 41 783 €

Anne-Sylvie Mirmand : l'avis favorable de la commission du 20/02/23 a été enlevée après rediscussions des chiffres

Pierre ASTOR : quel est le montant total du fonds de concours ?

Anne-Sylvie Mirmand : 32 633 € pour le fond de concours voirie. La règle des 18% est inscrite dans le règlement des fonds de concours 2021-2023.

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

2^e dossier - Fonds de concours « Attractivité » pour les travaux de restructuration des réseaux sur les secteurs de Retournaguet, Rue Jean Saby et le Trignadour

Le montant du fonds de concours est de 87 970 €.

Dépenses : 237 192,23 € HT (Délibération du 17/11/22 – Marché FAURIE-BOUCHARDON)

Recettes : 237 192,23 € HT

- Département (instruction en cours d'étude)
- CCDS Fonds Concours : 66 432,46 € (28%)

Anne-Sylvie Mirmand : la CCDS, dans son règlement, ne prend en compte que les dépenses d'eaux pluviales et non les dépenses d'assainissement et d'eau potable car elles sont affectées à un budget annexe. La participation de la CCDS est plafonnée à 40% de la dépense d'eaux pluviales soit 166 432 € * 40 %.

Le fonds de concours de 66 432,46 € représentera 28% du marché global.

Antoine Maleysson : de toute façon les travaux ne seront pas effectués tant que l'on n'aura pas la réponse du Département.

Anne-Sylvie Mirmand : le dossier de subvention a été déposé auprès du Département. Nous pouvons avoir un commencement anticipé des travaux mais nous ne connaissons pas le montant de la subvention. Je n'ai pas mis le reste à charge de la commune qui peut être de 72% où moins en fonction de la participation départementale.

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

5.4 Tarifs de location de la Salle Bourgogne

Dossier présenté par Mme Anne-Sylvie Mirmand, adjointe

Vu la délibération en date du 15/12/2022 fixant les tarifs de location de la Salle Bourgogne à La Filature Il conviendrait d'arrondir les tarifs suivants pour des raisons de lisibilité :

- Location de la salle Bourgogne aux personnes extérieures à Retournac : 586 € au lieu de 585,75 €
- Location de la Salle Bourgogne aux habitants de Retournac
 - Location « salle et cuisine » et nettoyage : 533 € au lieu de 532,50 €
 - Location « salle et cuisine » sans le ménage : 373 € au lieu de 372,75 €

Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

5.5 Subventions exceptionnelles

Dossiers présentés par Mme Anne-Sylvie Mirmand, adjointe

1^{er} dossier - Concours départemental du prix de la résistance et de la déportation

Sollicitation de l'association départementale du concours du prix de la résistance et de la déportation pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement permettant de récompenser les lauréats par l'achat de livres et d'un voyage mémorial

Le thème 2023 est : l'Ecole et la Résistance, des jours sombres aux lendemains de la Libération

Pas de subvention allouée depuis 2020

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 6000 € avec principalement des dépenses liées à l'achat de livres et à l'organisation du voyage. La Région (2000 €), le Département (500 €) et les communes disposant d'un collège sur leur territoire sont sollicités.

Les membres de la Commission du 20/02/23 proposent d'allouer une subvention de 150 € et de prendre contact avec le Collège pour suggérer une participation au concours en 2024.

Pierre Astor : La commune avait donné 150 € en 2017 et en 2018. Je n'ai pas trouvé de délibération en 2019.

Anne-Sylvie Mirmand : sur notre historique, nous avons des versements de 150 € en 2016, 2017 et 2019.

Béatrice Blay : Subvention de 150 € attribuée en 2019 (délibération du 17/01/2019)

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

2^e dossier - Voyages scolaires du Collège Boris Vian

Sollicitation du Collège pour une participation de la Commune au financement du voyage scolaire à Londres pour les élèves de 3^e. La participation des familles est de 452 €. 21 élèves de 3^e (domiciliés sur la Commune) y participent.

La commission du 20/03/23 propose d'allouer une subvention de 840 € soit un forfait de 40€ par élève. La participation des familles sera alors de 412 €

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

6. Travaux – Syndicat Départemental d'Energies (SDE43)

Dossiers présentés par Monsieur Jean-Claude Abrial, adjoint

6.1 Extension du réseau basse tension à Charrées

Suite au dépôt du permis de construire de M. Alexandre GONCALVES, route de Surrel, il convient de prévoir une extension du réseau basse tension. Le SDE peut prendre en charge les travaux de génie civil moyennant une participation financière communale de 520 € soit 52 ml x 10 €

Avis favorable de la commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

6.2 Enfouissement des réseaux Télécom à La Brousse

Travaux en coordination avec les travaux de renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public à La Brousse (délibération du 17/11/22). Le SDE peut prendre en charge leur réalisation moyennant une participation financière communale de 12 097,25 € soit 17 434,21 € – (538m x 8 € x 1,24)

Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

7-Musée des Manufactures de Dentelles

Dossiers présentés par Mme Anne-Sylvie Mirmand, adjointe

7.1 Intégration d'objets dans les collections

Il convient de régulariser des donations faites au Musée depuis 2012

Donation des Amis du Musée : pièces ayant vocation à intégrer l'inventaire du Musée après avis de la Commission Scientifique Régionale d'Acquisition. Après avis favorable de cette dernière, les pièces entreront officiellement dans les collections « Musée de France » et seront inscrites à l'inventaire général.

La liste des pièces est en annexe.

Donation de M. Jean-Paul GRAB : même procédure

Avis favorable de la commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

7.2 Création d'un tarif « Gratuité »

Dans le cadre du développement des actions à destination de la jeunesse et des seniors, il serait opportun de créer un tarif « Gratuit » pour :

- Les écoles publiques et privées de la Commune
- Le collège
- La Maison de Retraite et la Maison « Marguerite »
- La Crèche Halte-Garderie Les Coquins

Discussions autour de l'opportunité d'inclure la crèche, la maison des assistantes maternelles eu égard à l'âge des enfants.

Thierry Bénévent : Pour les écoles et le collège, il faudrait préciser les enseignants, les accompagnants et les élèves dans le cadre des activités scolaires.

Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

8. Aménagement : Convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) entre l'Etat, la CCDS et les Communes d'YSSINGEAUX et de RETOURNAC

Dossier présenté par Mme Anne-Sylvie Mirmand, adjointe

Signature de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » le 13/07/2021

Recrutement en Février 2022 d'un manager de Centre-ville (Chaïma TIZGHAT – poste financé par l'Etat – intervention à hauteur de 20% à Retournac) et en Mai 2022 d'un « Chef PVD » (Lola GOURGAUD – recrutement porté par la CCDS)

La Convention ORT doit permettre aux communes d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs en proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction des besoins et notamment la mise en place d'une OPAH qui est au stade pré-opérationnelle.

Les enjeux

- **Commerces, équipements et activités** : Le maintien d'une offre suffisante et attractive en équipements et services - La mutualisation des équipements publics - La réflexion d'un schéma de zones commerciales - La création de conditions favorables au maintien et à la reprise des commerces et

services de proximité - Le développement d'une stratégie foncière et immobilière - L'accompagnement collectif, dans le domaine du numérique - Redynamisation des associations de commerçants

- **Cadre de Vie et Espace Public** : L'aménagement d'espaces publics de qualité - l'offre de logements adaptés aux besoins - la préservation et le développement d'espaces de biodiversité urbaine - la participation de l'association des habitants et des usagers - l'aménagement des bords de Loire
- **Patrimoine, Culture, Tourisme** : La valorisation du patrimoine marquant des centralités - L'impulsion de nouvelle offre culturelle et patrimoniale - Le maintien et le développement des équipements culturels existants
- **Mobilités** : L'accessibilité aux commerces et équipements tout en limitant la pression automobile sur l'espace public - Le développement des modes actifs - La mise en place à l'échelle du PETR des interfaces au réseau routier - La création de continuité cyclables et piétonnes à l'échelle des centralités - La sensibilisation des habitants et des entreprises aux pratiques alternatives à la voiture individuelle

Les Orientations stratégiques

- **Orientation 1** : La requalification des centres-villes d'Yssingeaux et de Retournac avec une redynamisation des commerces et des espaces publics, qui passera par la définition d'une stratégie foncière et commerciale communale.
- **Orientation 2** : Favoriser le bien vivre et créer une identité territoriale
- **Orientation 3** : Favoriser la mobilité durable
- **Orientation 4** : Une offre d'habitat renouvelée (mise en place d'une OPAH)
- **Orientation 5** : Accompagner la transition écologique
- **Orientation 6** : Maîtriser le développement économique local
- **Orientation 7** : Développer une offre touristique, culturelle, de service et valoriser le patrimoine
- **Orientation 8** : Amélioration du cadre de vie

Anne-Sylvie Mirmand : Certaines actions définies dans le plan guide suite à l'étude de MG URBA s'inscrivent dans ces orientations. Il y a majoritairement des actions de la CCDS au titre de ses compétences habitat, économique.

Avis favorable de la Commission du 20/02/23

Qui vote Contre ? S'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

Antoine Maleysson : par rapport à l'attribution du marché de réaménagement des trottoirs, j'imagine qu'il y aura la possibilité de mettre un aménagement pour les personnes à mobilité réduite. Certains trottoirs sont assez hauts.

Patricia Goudard : il s'agit d'un aménagement temporaire. La hauteur des trottoirs reste inchangée mais l'accès va respecter les normes de circulation des personnes à mobilité réduite.

Anne-Sylvie Mirmand : c'est un aménagement temporaire tant que l'ensemble du réseau d'assainissement n'est pas traité. Il est prévu un élargissement d'un mètre sur la totalité du trottoir côté gauche en descendant, côté des commerces. Des abaissements de trottoirs sont prévus lors des traversées de chaussées.

Antoine Maleysson : quelle est la proportion des habitants de Retournac en fonction de leur âge ?

Anne-Sylvie Mirmand : on trouve ces données dans le recensement Insee de 2019.

Pierre Astor : ces données se trouvent sur le site de l'Insee.

Pierre Astor : Avec l'aménagement des trottoirs qui va être fait, nous consacrons de manière définitive l'idée du sens unique sans une association avec la population et les commerçants ?

Anne-Sylvie Mirmand : les commerçants ont été associés dans le cadre de l'étude menée par MG URBA à travers 2 ateliers de travail avec des discussions sur le sens de circulation et la surlargeur. Le sens de circulation a été validé.

La population a été consultée lors de la réunion publique et avec la mise à disposition d'un registre.

Les panneaux sont toujours visibles sous le porche de la mairie.

Patricia Goudard : d'autres questions ? Pour les prochaines dates, nous ne pourrons pas nous réunir que des jeudis à cause d'autres réunions déjà prévues (commissions et conseil communautaire). Soit nous mettons les commissions le 27 mars et le conseil le 30 mars, soit les commissions le jeudi 30 mars et le conseil le lundi 3 avril.

Anne-Sylvie Mirmand : le prochain conseil municipal portera sur l'approbation des comptes administratifs et le vote des budgets 2023. Nous avons jusqu'au 15 avril pour les voter.

Jeudi 30 Mars 2023 : Commissions

Lundi 3 Avril 2023 : Conseil Municipal à 20H

Je vous remercie.

La séance est levée à 20h50

Le Secrétaire de Séance

Maëlle JOLY



Le Maire,

Patricia GOUDARD



Procès-Verbal de la séance du 23 Février 2023 APPROUVE à l'unanimité, sans remarques ni observations, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Avril 2023

Le Maire,

Patricia GOUDARD